

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de POGGIO DI NAZZA (20240)

Suivant acte reçu par Me Jérôme PAOLINI, Officier Public, Notaire à NICE (06300), le 6 juillet 2026 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

1°) Madame Geneviève Marie Thérèse MINVIELLE, épouse de Monsieur Pierre Raymond Auguste GUIRAUD, demeurant à VALBONNE (06560) 585 chemin de Villebruc Le Clos Des Genévriers.

Née à INNSBRÜCK (AUTRICHE) le 15 juillet 1950.

2°) Monsieur Guy Alain Antoine MINVIELLE, demeurant à NICE (06100) 29 boulevard de Cessole.

Né à NICE (06000) le 21 octobre 1951.

3°) Madame Véronique Isabelle Marie MINVIELLE, épouse de Monsieur Pascal Pierre KULAKOWSKI, demeurant à TOURETTES-SUR-LOUP (06140) 500 chemin du Pétraréou.

Née à MONT-DE-MARSAN (40000) le 6 mai 1961.

Dans un ensemble immobilier situé à POGGIO-DI-NAZZA (HAUTE-CORSE) 20240 Quartier Chiesa.

Dans un bâtiment à usage d'habitation élevé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et grenier, figurant ainsi au cadastre : Section B N°394 Lieudit CHIESA Surface 00 ha 02 a 85 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro 10 : Au rez-de-chaussée, côté Sud, 2 pièces.

Lot numéro 11 : Au 1er étage, côté Sud et Ouest, 3 pièces, composées de 2 chambres et 1 salon-cuisine donnant sur une terrasse.

Lot numéro 12 : Au 2ème étage, côté Sud et Ouest, au dessus du lot 8, 3 pièces à usage de grenier.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant un délai de TROIS (3) mois.

L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante :

formalite@df.notaires.fr

**POUR AVIS,
Maître Jérôme PAOLINI
Notaire**